

ERRATUM
25 AVRIL 2016

AFFICHAGE BLOC 6 DISTRIBUTION

Consœurs, Confrères,

Afin de respecter leur engagement de permanentisation, **HQ Distribution affichera d'ici la fin du mois d'avril 191 postes de Monteurs Distribution et 62 postes de Jointeurs Distribution** à travers la province. Par conséquent, afin d'arriver à une finalité dans les meilleurs délais, votre **CEP (Comité Exécutif Provincial)** a entériné la façon de faire suivante avec certaines modalités:

.....
AFFICHAGE: Tous les postes seront affichés selon la convention collective;

COMPLEMENT: Tous les postes libérés dans le cadre des mouvements de personnel seront comblés à même les registres de candidatures de ce même bloc d'affichage. Afin d'avoir un registre de candidatures pour tous les quartiers généraux, il y aura affichage de certains postes fictifs, c'est-à-dire qui pourraient être annulés si aucun mouvement de personnel ne survient dans ces quartiers généraux;

PERMANENTS: Les employés permanents provenant de la même famille d'emploi et qui obtiendront un poste lors de ce bloc d'affichage seront immédiatement confirmés dans leur emploi; ces employés ne seront pas soumis à la probation et n'auront pas le droit de retourner à leur poste d'origine;

TEMPORAIRES: Les employés temporaires désirant obtenir un poste permanent doivent soumettre leur candidature sur tous les postes désirés. Les postes seront comblés par les employés temporaires après le processus de comblement par les employés permanents, et ce, toujours selon les priorités de la convention collective. De plus, il y aura comme tous les autres blocs d'affichage, l'harmonisation de l'ancienneté à l'échelle régionale pour tous les nouveaux employés permanents.

Les candidats qui n'ont jamais été Monteur ou Jointeur Distribution (ex.: Monteur Transport) devront obligatoirement suivre la formation initiale d'Hydro-Québec de Monteur ou Jointeur Distribution **EN PLUS** de suivre la formation aux équipes-relèves, donc presque un an de formation à Saint-Jérôme (Laurentides), Vanier (Québec), **St-Hyacinthe (Richelieu)** ou Ryan (Montréal) selon le cas. De plus, une période de probation de 466 heures s'applique pour ces cas; il est important d'en tenir compte lors de vos choix.

NOUS VOUS RECOMMANDONS de postuler sur tous les postes que vous désirez obtenir, indépendamment de l'exigence d'emploi de la classe salariale affichée. De plus, vous devrez **insérer votre cv** lors de votre demande de changement d'emploi. Veuillez également fournir le numéro de téléphone où il sera plus simple de vous joindre (ex.: cellulaire) ou fournir les coordonnées d'une personne mandatée pour exercer vos choix. Vous aurez alors jusqu'au **lendemain matin, 8 h 30**, afin de donner votre réponse.

En terminant, un comité de coordination provincial de comblement de postes, formé de représentants syndicaux, sera créé afin d'assurer un suivi rigoureux de ce processus.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre structure syndicale.

Syndicalement,

Fiers de notre passé
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR

Richard Perreault,
Président provincial

Sylvain Dubreuil,
Secrétaire général